



CA DU 2022-10-24

Lundi 24 octobre à 20h

Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique

Association sans but lucratif

Siège social : 52 Rue des Martyrs, 6150 Anderlues

TVA : BE 0419 166 296

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Membres présents

- Membres du Conseil d'Administration : Renaud Barreau, Frédéric Bielik, Christian Henrotte, Philippe Jassem
- Absent et excusé : Laurent Wery qui a donné procuration à Frédéric Bielik pour les votes

La réunion démarre à 20h et est tenue par Google Meet

En l'absence du Secrétaire, Christian se charge du PV

0. Accueil fait par Christian (pas de commentaire particulier).

1. Approbation PV précédente réunion (07/09/2022).

Renaud souhaite ajouter la remarque suivante : à partir de la prochaine AG, il souhaite ne plus devoir faire les paiements de la FEFB. A l'heure actuelle, dans un but de double contrôle, les dépenses sont approuvées par Christian et effectuées par Renaud. Le CA espère avoir un candidat à la prochaine AG. Dans l'attente, car les banques prennent du temps pour agréer une nouvelle personne, Christian effectuerait les paiements.

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2021-2022 (voir documents transmis hier)

- dernières remarques éventuelles : pas de remarques
- accord du CA sur ces comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

3. Budget 2022-2023 (dernière version mise en annexe).

Par rapport à la dernière version transmise, ce budget est revu en fonction des remarques discutées avec Quentin

Ce budget est en déficit et celui-ci sera d'un peu moins de 6000 Eur.

Au niveau des entrées, il a été tenu compte d'un pourcentage de 10% de membres inscrits après les décomptes provisoires.

Au niveau des dépenses, une partie du déficit ne sait pas être évitée (et concerne des prestations qui vont, normalement, être refusées par la Communauté Wallonie Bruxelles – 3000 Eur)

Ce budget tel qu'il sera présenté et proposé aux membres est voté à l'unanimité.

4. ROI revu

La suppression des Ligues a été votée lors de la dernière AG.

Nos statuts n'évoquent pas les Ligues, il n'y a donc aucune modification de statut à prévoir.

Le ROI seul doit être modifié.

Pour être entérinée, cette suppression des Ligues doit se voir approuver par des modifications dans notre règlement d'ordre intérieur.

Une version revue a été soumise aux membres du CA.

Quentin signale qu'une phrase a été oubliée dans cette révision (exact !)

La version revue sera soumise aux votes lors de la prochaine AG.

Le CA est conscient que des parties de texte de ce ROI, n'ayant rien à voir avec les Ligues, sont devenues « obsolete » et seront revues pour l'AG de l'an prochain après approbation du CA.

Les conséquences directes, en cas de vote positif, lors de l'AG sur le nouveau ROI, avec la suppression des ligues seront :

- cotisation ramenée à 20 Eur (15 Eur pour les Juniors) à partir de l'exercice 2023-2024
- maintien de la cotisation à 23 Eur (18 Eur pour les Juniors) pour l'exercice 2022-2023
- paiement des subventions aux Ligues avant la prochaine AG sur base des affiliés au 1^{er} juin 2022
- de nombreux textes sur le site FEFB font référence aux Ligues. Ils seront revus au fur et à mesure de l'exercice mais ces termes deviendront caducs immédiatement de par un vote positif éventuel comme envisagé ci-dessus

5.Ordre du jour provisoire de notre AG de novembre (voir annexe)

- cet ordre du jour est passé en revue
 - point particulier : le Président propose essentiellement pour des raisons économiques et pour assurer le futur d'indexer les cotisations à partir de l'exercice 2023-2024.
- Cette indexation se ferait sur base de l'indice des prix à la consommation dont l'augmentation annuelle (fin août à fin août de l'exercice précédent) s'appliquerait sur la cotisation et serait ramené à deux décimales. Différents échanges de points de vue ont lieu et, notamment, pour certains Cercles de Bruxelles où les membres peuvent choisir leur Fédération. La FEFB a pour vocation de distribuer un maximum des recettes sous forme de subsides aux membres (jeunes et vieux) et aux clubs. En conséquence, une explication détaillée sera jointe à l'ordre du jour de la prochaine AG.
- L'ordre du jour avec ce point particulier est approuvé à l'unanimité.

Remarque : le cas du Comité d'Appel est évoqué

- Il n'y a actuellement plus personne dans ce Comité
- L'an dernier, à l'AG et, par après, aucune candidature ne s'est manifestée. Les membres du CA ne peuvent pas faire partie de ce Comité d'Appel.
- Un rappel sera effectué dans la convocation à la prochaine AG
- Mais effectivement, cela fait de nombreuses années qu'aucun recours à ce Comité d'Appel (c'est-à-dire contre les décisions du CA FEFB) n'a été effectué

6.Divers

- Arbitrage : demande de Michèle D'Elia de passer comme arbitre B (justificatifs avaient été transmis au CA)
 - Renaud signale que ces demandes ne sont pas formulées de manière structurée (indépendamment des qualités de la personne et même si les conditions sont reprises sur le site)
 - il sera demandé au successeur de Philippe d'établir un document type pour le futur (et qui sera disponible sur le site)
 - l'accession comme Arbitre B de Michèle D'Elia est acceptée à l'unanimité (le Secrétaire communiquera l'information à Luc Cornet et Daniel Halleux pour modification sur les listes des clubs)
- Arbitrage : prochaine formation
 - 5 candidats « nouveaux arbitres » et 1 candidat « actualisation des connaissances »

- pas de candidats de moins de 18 ans malgré la demande enregistrée

- Jeunesse

- la date pour la finale francophone est le dimanche 12 mars (le lendemain de la clôture des Championnats de Belgique Jeunesse)
- elle aura lieu à Andenne

- Formation d'Animateurs

- cette formation est en cours à Bruxelles (11 participants dont 5 joueurs de club)
- finalement l'examen a lieu au terme de la session de formation soit ce jeudi 27 octobre
- étant prévenu trop tard, Christian ne saura pas y assister
- habitant Bruxelles, Quentin va voir s'il sait s'arranger avec son calendrier

La réunion se termine à 9h15